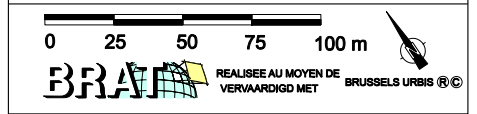


Esquisse 1 : Options d'organisation du trafic ch. de Wavre (Blankedelle)



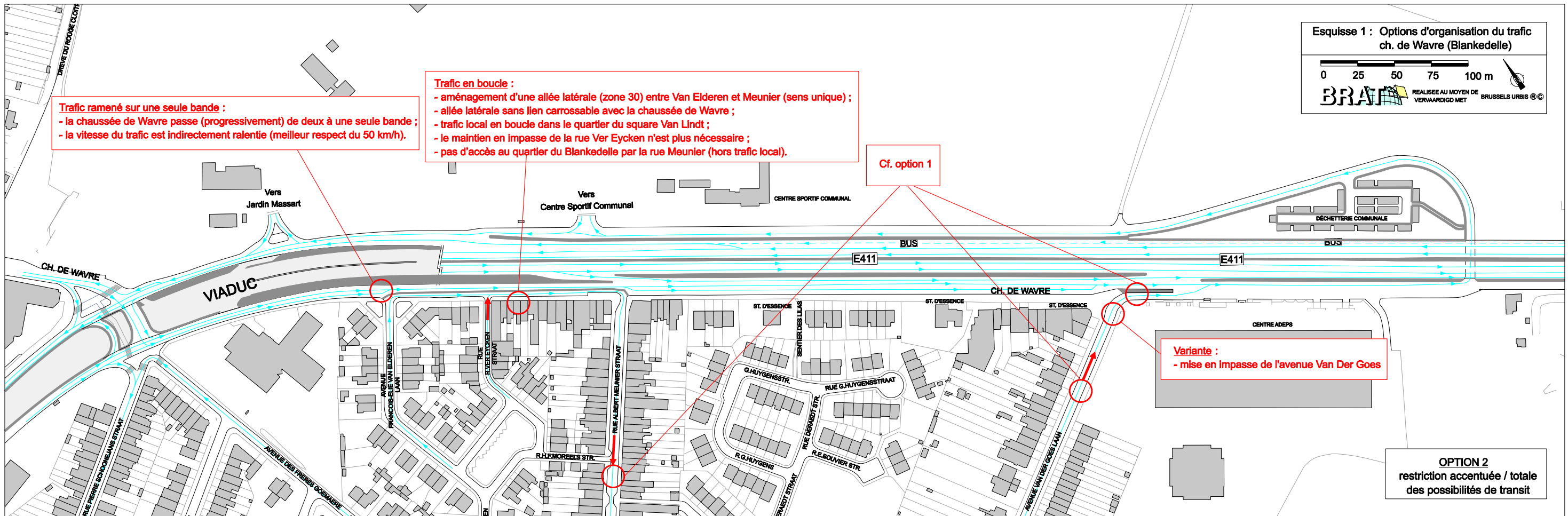
Trafic ramené sur une seule bande :
 - la chaussée de Wavre passe (progressivement) de deux à une seule bande ;
 - la vitesse du trafic est indirectement ralentie (meilleur respect du 50 km/h).

Trafic en boucle :
 - aménagement d'une allée latérale (zone 30) entre Van Elderen et Meunier (sens unique) ;
 - allée latérale sans lien carrossable avec la chaussée de Wavre ;
 - trafic local en boucle dans le quartier du square Van Lindt ;
 - le maintien en impasse de la rue Ver Eycken n'est plus nécessaire ;
 - pas d'accès au quartier du Blankedelle par la rue Meunier (hors trafic local).

Cf. option 1

Variante :
 - mise en impasse de l'avenue Van Der Goes

OPTION 2
 restriction accentuée / totale
 des possibilités de transit



Le point de descente devient un point de montée vers l'E411 :
 - la montée des véhicules sur l'E411 est plus directe ;
 - elle ne nécessite pas d'insertion dans le trafic provenant du viaduc (bande spécifique) ;
 - aménagement de cette bande de montée dès le talus jouxtant la fin du viaduc.

Trafic en boucle étendue :
 - aménagement d'une allée latérale (zone 30) entre Van Elderen et Van Der Goes (zone 30, sens unique) ;
 - les sens uniques actuels sont maintenus ;
 - plus de trafic de transit possible par le quartier du Blankedelle ;
 - le maintien de l'impasse de la rue Ver Eycken n'est plus nécessaire.

Maintien des sens uniques existants :
 - rue Meunier ;
 - avenue Van Der Goes.

Déplacement de la zone d'entrecroisement des trafics :
 - la berme de séparation des trafics est déplacée d'une bande ;
 - l'entrecroisement (limité) des trafics se fait côté E411 (à 70 km/h) et non côté chaussée de Wavre ;
 - la chaussée de Wavre ne compte plus que deux bandes de trafic parallèles (desserte riveraine + accès aux divers équipements situés plus en aval).

Le point de montée vers l'E411 devient un point de descente :
 - accès complémentaire aux divers équipements pour les véhicules provenant du viaduc.
 - la ch. de Wavre cède la priorité (triangle) à la descente de l'E411 (sécurité routière)

Variante :
 - cette bande n'est pas conservée (espace intégré à l'allée latérale)

Variante :
 - l'allée latérale est prolongée et permet un lien vers Auderghem centre

OPTION 3
 inversion des points de montée / descente sur (avec) l'E411

